

# LE LIVRE DU PROPHÈTE KACOU PHILIPPE

## KACOU 17 : LA CONFESSON PUBLIQUE

(Prêché le dimanche 10 Août 2003 à Locodjro, Abidjan – Côte d'Ivoire)

**1** Le grand combat de ce Message n'a pas consisté seulement à dévoiler le serpent, la séduction mais aussi à couronner l'œuvre de sanctification tant charnelle que spirituelle. Et nous en sommes à un élément apostolique : la confession publique.

**2** Et cette sublime doctrine est incontournable même pour les péchés légers c'est-à-dire involontaires ou par erreur. Par exemple, si quelqu'un vous demande de l'argent et que vous lui donniez sans question et qu'il va jouer à la loterie, achète de la cigarette, la boisson alcoolisée ... ou si vous murmurez ou vous vous trompez pour chanter un chant païen, ... vous êtes coupable. Si vous vous associez même une seule seconde pour prier avec une personne de ces églises catholiques, protestantes, évangéliques et branhamistes y compris toutes ces églises dites révélées ou rétablies, ou ces missions et ministères, vous êtes coupable comme celui qui consulte un devin ou un féticheur. Si vous êtes quelque part sans Bible et qu'il se trouve là une version Louis Segond ou Scofield ou Thompson ou King James, vous regarderez cela comme un piège de Satan.

**3** Vous ne pouvez pas faire usage de mots ou expressions de rue. Et ni pour un mort, ni pour une fête ou un mariage, pour rien... vous n'entrerez pas dans ces églises, leurs veillées ou leurs cellules de prières. Si vous péchez légèrement en paroles avec une personne que vous saviez moqueur ou critiqueur, c'est un péché semblable à celui qui va dans la maison d'une prostituée. Ce sont des péchés auxquels on doit être confronté car, au point où nous sommes arrivés, quiconque se livre même une fois à la masturbation, au mensonge, à la fornication, la politique, l'adultère, ou qui ne paie pas les dîmes et offrandes,... est pour nous un ennemi redoutable et l'objet de nos troubles, il est comme un lépreux dans le camp d'Israël.

**4** Mais sachez que si quelqu'un nous tourmente comme Acan ou suit indignement ce Message, il est sous la malédiction de 1 Corinthiens 11:27-30. Si vous êtes assis là avec des péchés et que les gens se confessent autour de vous et que cela ne vous dit rien, sachez au moins que vous serez remplis de démons et de malédictions. Sachez que vous êtes venus dans la maison de Dieu pour en ressortir maudits plutôt que d'être bénis. Prenez garde car le péché n'est pas une seconde nature pour les enfants de Dieu et Dieu a dit à Moïse: *«Ceux qui M'ont tenté dix fois n'entreront pas dans le pays promis»*. Toutes les fois que vous vous asseyez là avec des péchés non confessés dans votre cœur, cela monte devant Dieu dans le Ciel. [Ndr: *L'assemblée dit : Amen !*].

**5** De même, vous ne pouvez pas vous confesser avec le sourire aux lèvres. Et vous devez enlever votre veste avant de vous confesser. La confession publique ne doit pas être une prédication, un témoignage, un règlement de compte ou une justification mais la confession avec regret. Evitez aussi les détails sauf si l'assemblée les demande. Si vous avez péché à l'égard de quelqu'un et qu'il en parle encore, même si cela est antérieur au baptême, confessez-le lui puis devant l'assemblée. Vous voyez?

**6** Et si vous avez péché, ne venez pas vous tenir là pour dire: *« Oh! Frères... comprenez-moi!, la Bible dit que la chair est faible, j'ai fait telle chose...»*. Ce n'est pas à vous de dire cela à vos frères! Ce doit être quelque chose comme: *« Frères, j'ai péché contre Dieu et contre vous, j'ai faibli, je vous ai trahi, je ne suis pas digne d'être appelé frère! Telle chose m'est arrivée... »*

**7** Aussi, que tous ceux qui ont quelque chose à confesser le fassent ensemble l'un après l'autre et qu'il y ait une seule prière pour tous. Après toutes les confessions, la parole sera laissée à l'assemblée par celui qui dirige la confession publique afin que l'assemblée puisse intervenir sur les confessions. Mais un frère qui s'est confessé n'est pas digne d'intervenir sur la confession d'un autre.

**8** Mais, il y a des choses qui ne peuvent pas venir à la confession. Par exemple si vous n'avez pas pu parler devant quelqu'un qui essaie de contredire le Message, la solution n'est pas de venir à la confession publique mais vous devez rappeler cette personne pour lui dire ce que vous n'avez pas pu lui dire avant de venir vous confesser. De même, celui qui n'a pas payé la dîme ne se confesse qu'après avoir remboursé cela.

**9** Bien ! La confession auriculaire c'est-à-dire la confession des péchés à un prêtre ou à un pasteur est une institution humaine. Les apôtres depuis le temps du Seigneur Jésus-Christ ont institué la confession publique selon le pouvoir que le Seigneur Jésus-Christ Lui-même avait donné dans Jean 20:23. La confession publique fut abolie vers la fin du III<sup>ème</sup> siècle et fut remplacée par la confession auriculaire qui a été instituée par saint Benoît, fondateur de l'ordre des bénédictins mais pas avec rémission de péchés. En l'an 1215, la confession auriculaire a été imposée au concile de Latran et rendue obligatoire puis, deux ans plus tard, au concile de

## LE LIVRE DU PROPHÈTE KACOU PHILIPPE

Trente, cela devint un dogme absolu. C'est en l'an 758 que la confession auriculaire fut introduite en Occident par l'ordre religieux d'Orient en remplacement de la confession publique.

**10** Et après la confession auriculaire, le prêtre disait: « *Je t'absous autant que je le peux et que tu en as besoin* ». Au lieu de dire: « *Puisse Dieu pardonner tes péchés ainsi que les miens!* »

**11** Et en complicité avec les prêtres, des rois et empereurs profitaient de la confession auriculaire pour commettre des crimes. Le roi Louis XI se confessait dès qu'il avait commis un grand crime et il avait, dès lors, le cœur soulagé et la conscience libre. Il se confessait souvent or si c'était la confession publique, il ne le ferait pas. Et en ce même temps, cette pratique protégeait leur trône. En Normandie, un jeune homme s'est confessé à un prêtre disant qu'il avait voulu tuer le roi François I<sup>er</sup>. Le prêtre avisa le roi et il s'en suivit ce que vous savez. Or si c'était en confession publique, le roi ne pouvait rien faire à ce jeune homme. Vous voyez ?

**12** Confesser les péchés à un homme, qu'il soit prêtre ou pasteur ce n'est pas correcte. Cela vient du diable.

[Ndr: *L'assemblée dit : Amen !*].

**13** Vérifiez l'histoire et vous verrez qu'en Israël, au jeûne du Kippour c'est-à-dire grand pardon, la confession était publique. Ce jour-là, tous les Juifs se rassemblaient et confessaient leurs péchés publiquement pendant un quart de la journée! Pas un quart d'heure mais un quart de la journée, les uns après les autres... Lisez Néhémie 9 :1-3 et vous verrez cela ! Vous voyez ?

**14** Dire ses péchés à un prêtre ou à un pasteur, cela ne s'appelle pas confession mais *confidence*. Vous avez fait des confidences à un prêtre ou pasteur pour soulager votre conscience mais ne parlez pas de confession. La confession auriculaire ou privée est un héritage catholique.

**15** Voici ce que dit le dictionnaire Littré, Tome 2, page 633: « *confession auriculaire ou privée: confession qui se fait à l'oreille du prêtre, par opposition à la confession publique qui a été d'usage dans l'Église Primitive* ». Maintenant, voici ce que dit le Larousse du XX<sup>ème</sup> siècle, volume 2, page 404: « *confession auriculaire ou privée: celle qui est faite en secret à un prêtre ou à un pasteur, confession publique: celle qu'on faisait autrefois devant l'église* ». Vous voyez ? Depuis les apôtres jusqu'au IV<sup>ème</sup> siècle, c'était la confession publique. Puis l'église catholique romaine a mis fin à cela et a institué la confession auriculaire. Dieu ne peut pas vous écouter à moins que votre confession soit publique car c'est un commandement. Ne confondez pas *faire des confidences* et *se confesser*.

**16** Dans les Évangiles, dans Jean 8, une femme adultère devait être lapidée mais elle a pu atteindre le carrefour de la loi et de la grâce et là, la grâce a prévalu. Vous voyez? Tout le peuple voulut la lapider conformément à ce qui se passait sous la loi depuis Moïse. C'est Moïse qui a commandé cela car tout péché est contre le peuple. Pourquoi les juifs voulaient-ils lapider cette femme si son péché n'était contre eux? Vous voyez? Tout le peuple lapida Acan dans Josué 7. Le péché d'Acan leur causa un préjudice parce que c'était aussi leur péché. Le péché d'Acan leur fut imputé. Et c'est la même chose aujourd'hui. Dès l'instant où vous croyez au Message et que vous avez reçu le baptême, vous êtes membres du corps du Christ. Tous nous formons le corps de Christ et le péché d'un membre est le péché de tout le corps. Et donc si un membre cache ses péchés et vient s'asseoir ici, c'est un ennemi comme Acan. Vous voyez ?

**17** Moïse donna le pouvoir aux juifs de lapider mais le Seigneur Jésus-Christ nous donna le pouvoir de pardonner. Mais nous ne pouvons pardonner que si vous vous confessez devant l'assemblée, devant tout le monde. Si vous avez peur ou honte de l'assemblée, alors ne péchez pas. [Ndr: *L'assemblée dit : Amen !*].

**18** Nous croyons qu'après le baptême, nous formons un même corps et que le péché d'un membre est le péché de tout le corps. Et Matthieu 18:18 dit: « *En vérité, Je vous dis: Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le Ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le Ciel* ». Et dans Jean 20:23, quand le Seigneur Jésus-Christ a dit: « *À quiconque vous remettrez les péchés, ils seront remis; et à quiconque vous les retiendrez, ils seront retenus* », c'est à des humains qu'Il s'adressait. Et ces humains, c'est nous, l'Église vivante. [Ndr : *L'assemblée dit : Amen !*].

**19** Dans Matthieu 16:19, le Seigneur Jésus-Christ a donné ce pouvoir de pardonner à Pierre. Mais dès que l'Église s'est formée, ce pouvoir s'est déplacé et est allé à l'Église. Ainsi Matthieu 16 :19 parle de celui qui a les clés du Royaume sur la terre. Celui qui a les clés du Royaume; une personne unique dont la prière est reçue devant Dieu, plus puissante que la prière de toute la terre réunie. En temps de détresse, dans 2 Rois 19, le roi Ézéchias envoya Eliakim, le souverain sacrificateur, et Shebna, le scribe, et les anciens des sacrificateurs vers Ésaïe, le prophète, afin qu'il fasse monter une prière pour Israël. Et ils ont dû dire: « *Oh roi, nous t'informons que tous les sacrificateurs d'Israël ont décidé un jeûne Josaphat pour tout le pays et un jeûne Esther est en vue avec l'accord de toutes les églises et leurs présidents et jusqu'à huit cents prophètes ont vu*

## LE LIVRE DU PROPHÈTE KACOU PHILIPPE

*le succès d'avance*». Mais le roi a dit: Je préfère Ésaïe. Allez vers Ésaïe, le prophète qui est seul contre tous les hommes de Dieu ! [Ndr : *L'assemblée dit : Amen!*]. Je préfère Ésaïe, celui que tout le monde combat. Dans l'histoire, j'ai compris que celui que tout le monde combat, c'est lui qui a les Paroles de la Vie éternelle. Amen ! Les bons rois d'Israël ont toujours agi ainsi.

**20** Maintenant revenons à notre texte ! La confession publique est un cauchemar pour les ouvriers de péchés dans les assemblées. C'est pourquoi ils ne la veulent pas! Ils sont tristes quand on parle de confession publique. Et un membre de l'église des assemblées de dieux m'a dit: « *le Message est vrai et je veux bien venir mais si vous supprimez la confession publique, vous ferez beaucoup plus de convertis!* » D'autres disent: « *Si je me confesse publiquement, des fidèles iront parler de ma confession dehors!* » Mais, s'il en est ainsi, ne péchez donc pas! Vous voyez ? Une soi-disant confession adressée directement à Dieu est du diable. Vous voyez ? Toute confession doit être publique devant l'assemblée. C'est le commandement de Dieu aujourd'hui. C'est le Message et la révélation de Jésus-Christ aujourd'hui. [Ndr: *L'assemblée dit : Amen !*].

**21** Et parlant de confession publique, que dit Job? Lisons cela, Job 31:33-34: « *Si j'ai couvert ma transgression comme Adam, en cachant mon iniquité dans mon sein, Parce que je craignais la grande multitude, et que le mépris des familles me faisait peur, et que je sois resté dans le silence...* ». Maintenant je vais lire le verset 40, écoutez bien : « *...Que les épines croissent au lieu du froment, l'ivraie au lieu d'orge!* » Vous voyez? Job dit que si, à cause de la multitude des gens, si à cause du mépris des gens, il a caché son iniquité dans son cœur, s'il entreprend une activité, que cela échoue! Si vous avez eu la force de pécher et que vous avez honte ou peur de confesser cela publiquement comme Job, alors une malédiction sera sur vous et sur ce à quoi vous mettrez la main! [Ndr: *L'assemblée dit : Amen !*].

**22** Et quant aux réactions après la confession publique, nous ne sommes pas dans une salle de classe et nous ne voulons pas de brillants analyseurs de confessions publiques, des gens qui sont comme obligés de se prononcer sur chaque confession, nous n'en voulons pas. Toute intervention doit être dans la douceur, dans le but de ramener le pécheur. Mais si cela ressemble à une agression, alors cette intervention est diabolique.

**23** Et pour ce qui est de pardonner, l'assemblée est libre de pardonner ou de ne pas pardonner en vertu du pouvoir que Dieu même a accordé à l'Église dans Matthieu 18:18 et Jean 20:22. Nul ne doit dire: « *Nous sommes tous pécheurs; donc nous devons pardonner obligatoirement* ». Sous la loi, c'est à des humains comme nous que Dieu donnait le pouvoir de lapider. Et nous n'avons pas le droit de tordre la Parole par rapport à nous-mêmes!

**24** Et si un frère n'ayant pas de considération pour nous et pour le Message va commettre un péché de sexe, je demande qu'un à trois mois après la confession, il vienne avec la fille avant qu'on ne prie et c'est juste. Vous dites : « *Et si elle ne veut pas venir?* ». Elle viendra! Pourquoi ne viendra-t-elle pas? Tant, ce frère a été sage pour l'envoyer à l'hôtel, il sera sage pour l'amener ici. Et si elle a accepté d'aller à l'hôtel pour être déshabillée et souillée, ce n'est pas dans un temple qu'elle refusera de venir pour être purifiée! Il est tenu de l'amener ici pour qu'elle nous dise qu'elle n'est pas enceinte et qu'il n'y a aucun problème avant que nous ne priions pour ce frère. Mais s'il s'agit d'une sœur, elle ne peut pas amener ce païen. Mais elle viendra après le temps de sanction et nous prierons pour elle si pendant ce temps de sanction, elle est restée pure. Mais au moins le frère ou la sœur donnera les raisons de son acte puisque le péché de sexe ne peut pas surprendre.

**25** Mais s'il s'agit d'un cas d'adultère avec un homme ou une femme mariée, le frère ou la sœur ira d'abord vers le conjoint de cette personne et lui demandera pardon avant de venir se confesser dans l'assemblée. Mais si le frère ou la sœur est marié, il se confessa d'abord à son conjoint puis il sera accompagné d'un témoin en plus de son conjoint vers l'autre couple. Et c'est après ces démarches qu'il viendra se confesser dans l'assemblée. Et je vous dis que ceci est un commandement du Seigneur, une révélation de Jésus-Christ pour cette génération. [Ndr : *L'assemblée dit : Amen !*].

**26** Ce n'est pas parce que nous sommes forts que nous suivons ce Message, mais avec l'aide et la grâce de Dieu, comme Josué et Caleb nous disons que par la foi nous le pouvons! Louons-Le simplement! Chantons et louons son Nom! Amen !

**27** Dieu siège dans la sainteté et les anges crient nuit et jour : « *Saint, saint, saint est le Seigneur* ». Si vous aimez la sainteté et la sanctification, vous n'allez pas rejeter la confession publique. Si vous êtes un enfant de Dieu, à cause de la confession publique, vous direz : « *Oh Dieu ! Si j'avais rencontré ce Message depuis mon enfance, je n'allais pas mener une mauvaise vie, il y a des péchés que je n'allais jamais commettre.* » Pour un enfant de Dieu, la confession publique est un don de Dieu et les élus disent Amen à cela.